

COMMUNE DE LEZARDRIEUX (22 740)

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 MARS 2026 À 18 HEURES 30

PROCES VERBAL

Présents : M. PARANTHOËN Henri, Mme LE COQ Annyvonne, M. ANDRE Yanick, Mme LE BRIAND Fabienne, M. MENOU Laurent, M. GUILLOU Loïc, Mme HERVO Claudine, Mme BLONDEL Christine, M. JUMEL Yoann (arrivé à 19h10), Mme CONAN Amélie, Mme CHEREL Jeanne, Mme GUILLOU Catherine

Représenté : M. JUMEL Yoann par procuration à Mme LE COQ Annyvonne

Absent : /

Secrétaire de séance : Mme LE BRIAND

Date d'envoi de la Convocation : 6 Mars 2026

M. le Maire a procédé à l'appel des membres du conseil municipal. Le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 Février 2026
- 3- Voirie : déclassement d'un terrain appartenant au domaine public communal rue de Kerarzol
- 4- Voirie : déclassement d'un terrain appartenant au domaine public communal rue du Prioly
- 5- Attribution des subventions aux associations année 2026
- 6- Port de plaisance : appel à manifestation d'intérêt public concurrent pour un terrain nu : prolongation de la publicité
- 7- Informations
- 8- Questions diverses

1.DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de désigner Mme Fabienne LE BRIAND secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2026.

M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 26 Février 2026.

Les membres du conseil municipal valident cette proposition à l'unanimité.

3. DELIBERATION N°2026-04-44 : VOIRIE : DECLASSEMENT D'UN TERRAIN APPARTENANT AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL RUE DE KERARZOL

Rapporteur : M. ANDRE Yanick, Adjoint au Maire

M. ANDRE informe le conseil municipal qu'un propriétaire a sollicité auprès de la commune l'acquisition d'un terrain appartenant au domaine public, au niveau du 6 rue de Kerarzol.

M. ANDRE ajoute que ce terrain, situé à proximité du GR 34, composé de roches, est difficile à entretenir par les services techniques.



Ce terrain n'étant pas affecté à un service public ou à l'usage direct du public, il peut être considéré comme un délaissé communal, et déclassé par délibération.

Il est proposé de valider le déclassement de ce terrain, et de procéder à un bornage en présence du propriétaire de la parcelle A868, dont l'accès à son terrain en engin agricole doit être garanti.

Une nouvelle délibération sera votée pour acter la vente, lorsque la parcelle sera délimitée. Compte tenu de l'état du terrain, et de l'absence d'entretien par la commune, il a été décidé de fixer le prix à hauteur de 1€ symbolique.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu l'avis favorable de la commission plénière du 9 mars 2026,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **D'acter le transfert de ce terrain dans le domaine privé de la commune,**
- ✓ **De valider le bornage dont le coût sera pris en charge en totalité par l'acquéreur,**
- ✓ **Que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;**
- ✓ **De valider le principe de vente de ce délaissé pour la somme de 1€.**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette décision.**

4. DELIBERATION N°2026-04-45 : DECLASSEMENT ET VENTE D'UN DELAISSE COMMUNAL DEVANT LE 24, RUE DU PRIOLY

Rapporteur : M. ANDRE, Adjoint à l'urbanisme

M. ANDRE rappelle que le conseil municipal, par délibération n°2024-08-91 du 10 octobre 2024, a acté la vente d'un délaissé communal au 24 rue du Prioly, pour un montant de 2€ par m².

Ce terrain a été borné, par acte foncier du 30 décembre 2024, mais n'a pas été déclassé. Il convient donc de le transférer dans le domaine privé de la commune avant de procéder à la vente.

La présente délibération sera transmise à l'acquéreur, aux riverains, au notaire et aux services de publicité foncière et du cadastre.



Délimitations actuelles (selon cadastre)



PROJET, qui consiste à déplacer les bornes A, B et C afin d'inclure le délaissé dans la propriété.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu la délibération n°2024-08-91 du 10 octobre 2024,
Vu le procès-verbal de bornage signé le 27 février 2025,
Vu l'avis favorable de la commission plénière du 9 mars 2026,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **De déclasser le délaissé communal cadastré C n°3322 d'une surface de 141m² dont le plan de bornage est annexé à la présente délibération ;**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou un Adjoint à effectuer les démarches auprès de l'acquéreur et du notaire ;**
- ✓ **De fixer le prix de vente du m² à 2 € ;**
- ✓ **Que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;**
- ✓ **Qu'une servitude de passage est conservée pour l'entretien du réseau d'eaux pluviales souterrain,**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette délibération.**

5. DELIBERATION N°2026-04-46 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2026

Rapporteur : Mme LE COQ, Adjointe aux finances

Suite à la commission plénière du 9 mars 2026, Mme LE COQ présente les demandes de subventions des associations pour l'année 2026, ainsi que les montants proposés par la commission.

Mme LE COQ ajoute qu'il n'y a pas de différence majeure avec les subventions attribuées en 2025, sauf :

- La subvention à l'Association des parents d'élèves : 1/3 du voyage au ski est financé par la commune,
- La subvention exceptionnelle du club de tennis qui se charge de la réfection des peintures de la salle des sports, dans le cadre de la subvention sur 3 ans de la Fédération Française de Tennis pourra être votée lors du démarrage des travaux,
- La subvention à l'association communale des chasseurs pour cause de dégradations importantes liées à l'augmentation du nombre de sangliers sur le territoire,
- La subvention au Trieux Tonic Blues pour la prise en charge d'une partie du coût du feu d'artifice.
- La subvention à la Classic Chanel Regatta qui fait escale à Lézardrieux cet été.

Associations Sportives Communales			
	Demande 2026	Nbre adhérents de Lézardrieux	2026
Tennis Club Lézardrieux	05/01/2026	21	1500.00
Tireurs sportifs du Trieux	05/01/2026	13	200.00
Gym Club Trieux	13/01/2026	50	400.00
Avirons du Trieux	18/12/2025	3	1072.00
Association Lézardrivienne de Vol Indoor	05/01/2026	3	200.00
Union Sportive du Trieux Lézardrieux Pleudaniel	07/01/2026	35	3500.00
Association Communale des chasseurs de Lézardrieux	09/01/2026	20	540.00
Chemins et Patrimoines	07/01/2026	79	500.00
Sous-Total			7912.00

Associations Sportives Hors Commune			
	Demande 2026	Nbre adhérents de Lézardrieux	2026 10€/enfant
Assoc. Goëlo Judo Paimpol	18/12/2025	5	50.00
CSAL Paimpol Handball	05/01/2026	7	70.00
Paimpol Armor Rugby Club	23/01/2026	3	30.00
UNSS - Association Sportive Keraoul	09/12/2025	5	50.00
Cirque en Flotte	05/12/2025	10	100.00
Badminton Ploubazlanec (Les Sternes)	04/12/2025	1	20.00
Pays de Paimpol Athlétisme	04/04/2026	5	50.00
Elan Basket paimplolais	05/01/2026	8	80.00
Roc'h n Bloc - Escalade Pontrieux	09/10/2025	1	20.00
Sous-Total			470.00 €

Associations Culturelles Communales			
	Demande 2026	Nbre adhérents de Lézardrieux	2026
Culture et Bibliothèque pour tous	14/01/2026	150 lecteurs	2000.00
Trieux Tonic Blues	12/01/2026	28	4500.00
Sonerien An Trev	13/01/2026	10	600.00
Les Amis Chapelle Saint Maturin	12/12/2025	17	400.00
Patchwork	09/12/2025		150.00
Sous-Total			7 650.00 €

Associations Culturelles Hors Commune			
	Demande 2026	Nbre adhérents de Lézardrieux - 10€ par adhérent	2026
Centre culturel Ernest-Renan	22/01/2026	11	110.00
Association Danserien Ledenez	23/01/2026	3	30.00
Sous-Total			140.00

Associations Educatives Communales			
	Demande 2026	Nbre adhérents de Lézardrieux	2026
Association des Parents Elèves à Lézardrieux - SKI	12/01/2026		5653.00
Sous-Total			5653.00

Associations Educatives Hors Commune			
	Demande 2026	Nbre adhérents de Lézardrieux	2026 10€/enfant 30€/apprenti
Foyer Socio Educatif Chombart de Lauwe	18/11/2025	18	180.00
Maison Familiale Rurale Moulleron (85)	02/12/2025		30.00
Sous-Total			210.00 €

Associations Domaine Maritime			
	Demande 2026	Nbre adhérents de Lézardrieux	2026
APPL - Pêcheurs Plaisanciers du Trieux	14/01/2026	27	250.00
SNSM Loguivy-Ploubazlanec	19/01/2026	-	200.00
Classic Channel Regatta	12/01/2026		1000.00
SNSM Ploubazlanec (budget port)	25/02/2025	-	320.00
Sous-Total			1 450.00 €

Associations Patriotiques			
	Demande 2026	Nbre adhérents de Lézardrieux	2026
FNACA - Comité de Lézardrieux	08/01/2026		300.00
Amicale des Médailleurs Militaires de la Presqu'île	12/01/2026		50.00
Amicale des Officiers Mariniers de la Presqu'île	07/01/2026		50.00
Les amis de la résistance (Bégard)	15/11/2025		30.00
Sous-Total			430.00

Associations Diverses Communales			
	Demande 2026	Nbre adhérents de Lézardrieux	2026
Lézard Ty Co	13/01/2026	9	300.00
Sous-Total			300.00 €

Associations Diverses Hors Commune			
	Demande 2026	Nbre adhérents de Lézardrieux	2026
Comice Agricole	13/02/2026		606.00
Protection Civile - ADPC22	20/01/2026		160.00
VMEH (visiteurs malade à l'hôpital) Tréguier	09/01/2026		30.00
Rêves de clown	13/10/2025		30.00
Sous-Total			826.00 €
Total Subventions Commune			25041.00
Subventions sans SKI (1 an sur 2)			19388.00
Total Subventions Port			320.00

Vu les articles L 1611-4, L2541-12 et L2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission plénière du 9 avril 2026

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **D'approuver l'attribution de ces subventions telles que présentées ci-dessus ;**
- ✓ **D'inscrire les dépenses en section de fonctionnement du budget principal et du budget annexe port de plaisance.**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou un adjoint à signer tous les documents relatifs à cette décision.**

6. DELIBERATION N°2026-04-47 : PORT DE PLAISANCE : APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENT POUR UN TERRAIN NU : PROLONGATION DE LA PUBLICITE

Rapporteur : M. Yoann JUMEL, Conseiller délégué en charge du port de plaisance

M. JUMEL rappelle que deux appels à manifestation d'intérêt avaient été publiés en avril et septembre 2025, pour l'occupation et l'exploitation d'un terrain nu sur le Port de Plaisance. Ces deux appels à manifestation d'intérêt sont restés infructueux.

Une candidature spontanée ayant été reçue en mairie le 13 février 2026, il a été décidé, par délibération du 26 février 2026, de publier un appel à manifestation d'intérêt concurrent du domaine public maritime durant 14 jours.

Les entreprises Bretagne Marine et Armor Plaisance ont sollicité auprès de M. le Maire un délai supplémentaire de 30 jours, afin de préparer un dossier de candidature.

Il est donc proposé de prolonger la publicité de l'appel à manifestation d'intérêt, qui prendra fin le 12 avril 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 26 février 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission plénière du 9 mars 2026,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **De prolonger la publicité de l'appel à manifestation d'intérêt de 30 jours à compter de la présente délibération ;**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette délibération.**

7. INFORMATIONS

*Mme CONAN remercie l'ensemble des participants, bénévoles et riverains pour le succès de la « Course du Léopard », organisée par l'association des parents d'élèves.

*M. ANDRE informe que les enrobés définitifs de la place du centre seront coulés dans la nuit du 30 au 31 mars prochain.

*M. ANDRE informe que la fête foraine se tiendra du 3 au 7 avril 2026. Les manèges pourront s'installer dès le mercredi 1^{er} avril.

*M. GUILLOU informe que Lannion Trégor Communauté organise une enquête publique de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) du 7 avril au 26 mai 2026. Il invite les propriétaires fonciers à venir rencontrer les commissaires enquêteurs lors de leurs permanences afin de connaître le classement de leurs parcelles.

*M. MENOU remercie l'entreprise « L'atelier du bois » qui a réalisé les travaux sur le portail du cimetière de Kermouster. Le portail est remis en place et sera bientôt peint par les services techniques.

*M. MENOU informe que les travaux de la rue du Trioux seront terminés pour le 21 mars 2026.

*Allocution de M. le Maire :

« Je souhaite faire un bilan rapide, très rapide, de notre mandat.

Il y a bien sûr les évolutions très visibles apportées à notre commune :

La création du parking des écoles à la place de notre ancien boulodrome.

L'aire de la balise, dite multimodale, nouvel arrêt de car en remplacement de l'arrêt de car de la gare qui était classé très dangereux, qui a permis également la création d'une aire de covoiturage et en complément l'aménagements de noues pour prévenir les inondations. Il y a quelques jours un usager de cette aire, qui sert beaucoup de lieu de rassemblement pour les associations, se plaignait que l'on ait perdu de l'espace de stationnement en créant des sortes de piscine. Cet aménagement donne une meilleure image à la porte d'entrée du Trégor, de la presqu'île et de Lézardrieux.

L'aménagement du bois de Lan Goc, avec l'aide d'une trentaine de bénévoles, nouvel espace de vie et de découverte pour les enfants, les familles et les promeneurs. M. MENOU ajoute que le parking à proximité a aussi été aménagé. De plus l'aménagement de ce bois a permis de la gestion des eaux pluviales en devenant une zone tampon. Ce projet a été subventionné à hauteur de 80%, comme l'aire de la balise.

Le rue du port et la rénovation du bourg en cours de finalisation ; travaux qui font suite à la réfection et l'amélioration des réseaux eau potable, assainissement, eaux pluviales, fibre. Bien sûr, nous sommes conscients des désagréments que ces travaux génèrent, mais le calendrier est en permanence aménagé pour limiter ces désagréments aux usagers et aux commerces. Les travaux devraient être achevés pour la fin du mois.

La sécurisation des accès de l'agglomération de Lézardrieux. Projet démarré par la rue St Christophe plateau ralentisseur en cours de réalisation, qui se poursuivra par la rue du Trieux et à terme par l'accès de Lézardrieux au niveau de Kermarquer, en attendant un aménagement créant un effet de porte est en cours de réalisation par l'équipe des espaces verts.

Mais il y a également les travaux de rénovation et d'amélioration des installations existantes, travaux importants mais moins visibles :

L'école communale : création de nouveaux sanitaires à l'intérieur des bâtiments, rénovation d'une salle de classe tous les ans. Un projet d'aménagement de la cour de l'école en bonne voie. Dans les bâtiments de l'ancienne école des garçons, des aménagements pour accueillir une famille d'Ukrainiens. Une rénovation complète pour créer une maison des saisonniers. Et la sécurisation des abords de l'école.

Le camping municipal, création d'un nouvel accueil et rénovation complète des sanitaires. Avec un résultat immédiat sur la fréquentation puisque en 2025 nous avons réalisé un chiffre d'affaire supérieur à 50 000€, soit près du double des années précédentes qui variaient entre 20 000 et 25 000€.

Les travaux sur le pôle salle Georges Brassens/terrain des sports/presbytère : terrain de foot et presbytère : toiture de la salle GB, réfection de la pelouse du terrain de foot, rénovation de la mezzanine de la salle des sports, changement du revêtement du city stade, travaux de rénovation du presbytère.

Le port de plaisance, réaménagement de l'accueil des plaisanciers et création d'un bureau pour l'office de tourisme. Sécurisation de l'esplanade avec la pose d'un garde-corps. Pose de chasses roues sur la cale du bassin. Changement du système de vidéosurveillance. Et bien sûr remplacement des pontons du bassin et remplacement de catways sur le ponton numéro 3.

L'adaptation de nos espaces verts aux nouvelles données climatiques et environnementales dont les objectifs sont : moins de consommation en eau, un fleurissement durable donc moins de coût d'entretien : ont déjà été réalisés le giratoire des « roche douvres », les parterres du square du souvenir, les parterres de la salle Georges Brassens, le parterre du croisement de la rue de l'Ermitage.

Et comme j'évoque les espaces verts le projet de réhabilitation des roudoirs à lin de Kermouster et du petit espace communal qui jouxte l'emplacement des roudoirs et qui vient d'être planté de fruitiers.

Tous ces travaux d'infrastructure sont absolument nécessaires pour le développement économique de notre commune.

Et puis il y a tous les travaux d'entretien des chemins communaux (36Km à entretenir, 50 000€/km) et des rues de la commune en particulier des trottoirs. Et je ne citerai que l'aménagement des bas-côtés de la route Ker-david/Croass Hent et Croas Hent/Kermenguy. Les travaux d'entretien du GR34, comme la liaison square du souvenir – port de plaisance.

A noter que ces travaux en régie ne sont possibles qu'avec du matériel adapté et en bon état. Tout le matériel roulant de la commune a été remplacé. Le vieux tractopelle a été remplacé par une mini pelle et une pelleteuse sur roue.

Et puis il y a toutes les réalisations qui restent du domaine du virtuel :

Le nouveau site internet de la mairie

La réactualisation du site commun aux 7 communes de la presqu'île, presqu'île de Lézardrieux.com

Le port : un nouveau règlement du port, la certification port propre, une étude sur les besoins de dragage.

L'église : une étude d'un architecte du patrimoine, qui devra obligatoirement être suivie de travaux.

L'EHPAD, la mise en place d'un Conseil de la Vie Sociale

L'étude d'aménagement des Zones de Mouillage et d'Equipements Légers

Et puis le PLUiH qui devrait permettre, dès sa validation, le lancement de projets immobiliers qui, je l'espère, feront suite à l'aménagement des 3 Ormes.

Ceci nous amène à aborder le sujet de la population. La commune de Lézardrieux est l'une des rares communes de LTC à avoir une progression significative de sa population. Ce n'est pas une croissance interne le nombre de naissance est très inférieur au nombre des décès. Ce sont donc des personnes qui venant de l'extérieur ont choisi de venir habiter à Lézardrieux. Certainement une forte proportion de retraités. Une moyenne d'âge élevée de la population est une caractéristique des communes littorales et un atout économique pour les commerces.

Tout ceci a été réalisé en adéquation avec les capacités de financement de la commune et du port de plaisance. L'endettement de la commune est inférieur à celui que nous avons constaté au début de notre mandat et en revanche le niveau de trésorerie est supérieur à celui du début du mandat. Certains projets ont été décidés en réponse à des incitations financières : l'aire de la balise, le bois de lan Goc, chacun 80% de subventions. Il faut être constamment attentif aux domaines que les multiples sources de financement souhaitent supporter : l'Europe, l'Etat, la Région, le Département, L'Agglo et toutes les autres. Et ces incitations peuvent amener à changer des priorités.

En résumé, les bases sont prêtes pour un développement futur de notre commune.

Mais vous pouvez, nous pouvons, être fiers de ce qui a été accompli. Je vous remercie tous du fond du cœur pour votre collaboration. Merci à tous. Et bonne continuation. »

Applaudissements de l'assemblée.

Arrivée de M. JUMEL à 19H10

*M. JUMEL informe que les systèmes antifuites d'eau installés sur les pontons sont efficaces car ils ont déjà permis de détecter 2 fuites importantes. Ce système pourrait être installé sur les bornes d'eau au camping.

8. QUESTIONS DIVERSES

Fin du conseil municipal à 19H20

La Secrétaire de séance,
Mme LE BRIAND Fabienne

Le Maire,
M. PARANTHOËN Henri

